

Rapport de la Commission chargée d'étudier le postulat du groupe socialiste nyonnais « pour un aménagement de la cour du Rocher »

Nyon, le 20 septembre 2011

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission, composée de Mmes Roxane Faraut-Linares, Jessica Jaccoud, Josette Gaille, présidente et rapporteur et de MM. Gregory Durand, Olivier Pezzoli et Jürgen Vogel s'est réunie le mercredi 31 août 2011. MM. Albert Graf et Robert Jenefsky étaient excusés.

La Commission a entendu et remercie Madame la Municipale Stéphanie Schmutz et Monsieur Michel Piguet, chef du service des Affaires sociales pour avoir répondu à un certain nombre de questions quant à la cour du Rocher. Bienvenue aux nouveaux Conseillers pour leur 1^{ère} participation comme commissaires.

La Commission s'est réunie au Rocher et a pu ainsi voir les aménagements extérieurs existants comme les deux terrains de basket, la piste en tartan (qui devrait être remise en état) ainsi que la grande et la petite cour d'école.

La Commission doit statuer sur le renvoi ou pas à la Municipalité qui attend le vote du Conseil pour entreprendre des démarches et faire intervenir les différents services concernés, notamment le Service des bâtiments, les Services des espaces verts et le Service social.

Le motionnaire explique que ce postulat a été déposé pour faire suite au préavis et au rapport No 150 du 30 novembre 2009 concernant une demande de crédit de CHF 950'000,- pour la réalisation de divers travaux d'entretien, de mise en conformité et d'aménagements sur les bâtiments et les surfaces extérieures dans le complexe scolaire et sportif de Nyon-Rocher. La Commission qui a statué sur ce préavis était unanime dans ses conclusions pour l'exécution de plusieurs travaux, dont des bornes pour fermer la cour et éviter le parcage des voitures. Le Conseil communal a d'ailleurs suivi les conclusions du rapport.

Actuellement, la cour est fermée, mais rien est fait pour qu'elle soit attractive.

Voici les remarques des Commissaires :

- La cour est actuellement très nue. Il serait intéressant qu'il y ait une consultation avec les instituteurs et les élèves pour savoir quelle serait la cour qu'ils désireraient, par exemple en impliquant le professeur des arts visuels pour l'organisation d'un concours, car il semble important que les enseignants et les élèves soient impliqués. Il y aurait également lieu de mettre en garde les jeunes en les rendant attentifs que leurs vœux ne seront pas forcément réalisables.
- L'idée d'une consultation du corps enseignant et des élèves est judicieuse, mais il faudrait également y associer les clubs utilisateurs du complexe sportif.
- Dans le cas où des aménagements seraient faits dans cette cour, il ne faut pas oublier de prévoir du personnel pour le nettoyage et la surveillance.

- Monsieur Piguet informe la Commission qu'une équipe jeunesse de travailleurs sociaux de proximité est chargée de parcourir, durant les moments les plus importants, les sites où se réunissent les jeunes pour faire un peu de prévention. Il y a régulièrement un groupe de jeunes (pas toujours les mêmes) aux alentours du Rocher. Il n'existe pas un encadrement spécifique de ces jeunes, mais il faudrait montrer une présence.
- Est-il possible de construire quelque chose sur la dalle du parking ?
- Les grands espaces sont appréciés pour courir et s'ébattre. Ce n'est pas en aménageant une cour d'école qu'il y aura forcément des jeunes en dehors des horaires scolaires.
- Des travaux sont encore prévus dans le cadre du complexe du Rocher, notamment le toit de la piscine. Est-il bien judicieux d'aménager cette cour alors que des camions vont probablement venir y manoeuvrer ?
- L'accès motorisé pour la piscine et l'accès handicapé se fait également par une route au fond de la cour.
- Dans le cadre d'un aménagement, il faudra impérativement laisser suffisamment d'espace pour qu'un camion pompier puisse manoeuvrer ainsi que les cars qui viennent régulièrement lors de manifestations sportives.
- Avec un peu de peinture sur le sol, comme des jeux, on peut rendre une cour d'école conviviale.
- Une attention toute particulière doit être apportée sur l'éclairage de la cour. En hiver, en fin d'après-midi, l'endroit est sinistre. Il doit impérativement être plus éclairé comme l'avait déjà fait remarquer la Commission du préavis 150 dans son rapport du 4 février 2010. A ce jour, rien a été entrepris.

CONCLUSIONS

La cour du Rocher mériterait une étude afin de la rendre attractive tout en conciliant les utilisateurs des différents bâtiments. C'est pourquoi, la Commission unanime vous propose de renvoyer ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le postulat du groupe socialiste intitulé « Pour un aménagement de la cour du Rocher »,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

de renvoyer ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

La Commission :

Gaille Josette, présidente et rapporteur

Durand Gregory

Faraut-Linares Roxane

Jacoud Jessica

Pezzoli Olivier

Vogel Jürgen

Graf Albert

Jenefsky Robert